MAIRIE
DE VIC-EN-BIGORRE

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250901-DEL-202509-78-DE
Date de télétransmission : 03/09/2025
Date de réception préfecture : 03/09/2025

DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENET Clément, Maire.

PRESENTS : M. MENET Clément, Mme BOSOM Monique, M. BULHET Dominique, Mme CHARTRAIN Denise, Mme BAJON Danièle, M. VERGES Jean-Pierre, Mme CARRERE Corinne, Mme SKRZYNSKI Arlette, Mme GUILLARD Christine, Mme BAUDUIN Sophie, M. FARAUD Cédric, Mme CARDOUAT Sidonie, Mme PERES Emeline, Mme BUILLES Sandrine, Mme NOGUERE Danièle, Mme BENSOUNNA Myriam, M. FRULIN Philippe, M. DUHAMEL Philippe, M. JUNCA Laurent, M. CANCEL Patrice, M. PAUL Pascal, Mme ABAIR Nathalie, M. MICHELON Yves, Mme JACQUIER Carine.

PROCURATIONS : M. ABADIE Jean a donné procuration à Mme CHARTRAIN Denise, M. LEGODEC Yannick a donné procuration à Mme BOSOM Monique. EXCUSE : M. SARRAZIN Didier.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. BOSOM Monique.

N° 202509-78 -OBJET : AVIS FAVORABLE AU PRINCIPE DU PROJET AMELIORÉ DE CONTOURNEMENT NORD-OUEST DE VIC-EN-BIGORRE

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le bilan de la concertation préalable qui s'est tenue du 10 février au 10 mars 2025, conformément aux articles L.121-16 et suivants du Code de l'environnement ;
Vu la réunion publique organisée le 24 février 2025 à l'Espace Claude Miqueu, place du Corps Franc Pommies, sur la commune de Vic-en-Bigorre ;
Vu la présentation par les services du Département des Hautes-Pyrénées du projet actualisé de contournement Nord-Ouest de la commune ;
Vu les engagements pris par le Département pour intégrer les attentes des habitants et les contraintes locales dans la version définitive du projet ;
Vu la volonté conjointe du Département et de la commune de Vic-en-Bigorre d'engager un projet structurant au service de l'intérêt général ;
Vu la mobilisation constante de la commune pour faire avancer ce dossier auprès des partenaires institutionnels concernés ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 25 août 2025 ;
Considérant la nécessité pour la commune de faire réaliser cette déviation en raison de l'importance des flux de poids lourds dans le centre-ville avec un trafic quotidien moyen d'environ 250 véhicules par jour,
Considérant les nuisances multiples générées par cette circulation intense : bruit, pollution de l'air, vibrations, insécurité pour les usagers et riverains, conditions de circulation dégradées,
Considérant que ce projet représente une avancée majeure en matière de sécurité routière, de santé publique et de qualité de vie pour les habitants, et qu'il contribuera au désengorgement du centre-ville, à la réduction des nuisances, à l'amélioration des conditions de circulation, et au renforcement de l'attractivité de la commune,
Considérant que de nombreux scénarios de déviation ont été étudiés, et que le projet présenté aujourd'hui est le fruit d'un travail approfondi visant à trouver un équilibre entre les contraintes techniques, environnementales et les besoins des habitants,
Considérant que le projet de contournement Nord-Ouest, d'une longueur de 2,3 km, comprend la réalisation de quatre giratoires et d'un ouvrage d'art permettant de franchir le canal de l'Echez, et qu'il s'inscrit en cohérence avec la déviation Est déjà mise en œuvre,
Considérant que la phase de concertation publique menée entre le 10 février et le 10 mars 2025 a permis d'informer largement les habitants, de recueillir leurs remarques et de les associer pleinement à la démarche de co-construction du projet, dans le respect des principes de transparence et de participation citoyenne,
Considérant que la grande majorité des participants à la concertation publique ont exprimé un avis favorable à la réalisation de cette infrastructure, perçue comme nécessaire et attendue,

Publié le : 05/09/2025 15:51 (Europe/Berlin)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/38979

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250901-DEL-202509-78-DE
Date de télétransmission : 03/09/2025
Date de réception préfecture : 03/09/2025

Considérant que la version améliorée du projet intègre les remarques formulées lors de cette concertation, ainsi que les prescriptions environnementales et techniques imposées par la réglementation en vigueur,
Considérant que le Département des Hautes-Pyrénées a affirmé sa volonté de respecter le calendrier prévisionnel de réalisation, avec un démarrage des travaux envisagé à l'horizon fin 2027 – début 2028, sous réserve de la finalisation des études techniques, environnementales et réglementaires en cours,
Considérant que ce projet constitue une priorité stratégique pour la commune qui œuvre activement pour faire avancer la réalisation de ce contournement,
Considérant que la concrétisation de cette infrastructure renforcera l'attractivité résidentielle et commerciale de la commune, en cohérence avec les objectifs de revitalisation urbaine portés par la commune,
Considérant que la commune continuera à suivre de près l'évolution du projet et à veiller à la bonne prise en compte des intérêts de la commune dans les phases techniques à venir,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1er : **Donner un avis Favorable** au principe de projet amélioré de contournement nord-ouest de Vic-en-Bigorre, tel que présenté par le Département des Hautes-Pyrénées.

Article 2 : **Autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à engager toute démarche utile à la bonne poursuite et réalisation de ce projet.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

A signé le Secrétaire de séance présent,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Clément MENET

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 03.09.2025
Publiée ou notifiée le 05.09.2025
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Publié le : 05/09/2025 15:51 (Europe/Berlin)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/38979